

Juin 2020

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

**LŊGBOWU**

**LŊGBOWU**

Revue des Langues, Lettres et Sciences  
de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et  
Sciences Humaines



## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### COMITE DE REDACTION

**Directeur Scientifique** : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

**Directeur de publication** : Nakpane LABANTE, *Maître de  
Conférences*

**Rédacteur en Chef** : Tchaa PALI, *Maître de Conférences*

**Coordinateur de publication** : Boussanlègue TCHABLE,  
*Maître de Conférences*

**Secrétaire** : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

**Assistant à la rédaction** : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

### COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Komla SANDA (Université de Kara)

Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)

Pr Adama KPODAR (Université de Kara)

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux  
Montaigne)

Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar Cisse (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)

M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche  
(CNRST)

Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Pr M. BÂNTENGA (Université de Ouagadougou)

### COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE  
(Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr  
Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon  
KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-  
KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université  
Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de  
Lomé) ; Pr N.A. GOËH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi

BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Boussanlègue TCHABLE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Tchaa PALI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlpe GANGUE (Université de Lomé); M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO-NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

## SOMMAIRE

<b>ADMINISTRATION DE LA REVUE</b>	<b>i</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>iii</b>
<b>LIGNE ÉDITORIALE</b>	<b>vii</b>
<b>SYNTHÈSE DES ARTICLES</b>	<b>xi</b>
<b>LANGUES ET LETTRES</b>	<b>13</b>
Esthétisation de la femme dans le théâtre tchadien. Une lecture de <i>Ndo Kela ou l'initiation avortée</i> de Koulsy Lamko et <i>l'étudiant de Soweto</i> de Maoundoe Naindouba, <b>NAINDOUBA Vincent</b> .....	<b>15</b>
L'écrivain antillais en situation de diglossie : le cas de Patrick Chamoiseau, <b>MAGNIMA-KAKASSA Arsène</b> .....	<b>27</b>
Fonctions de l'apparat du magicien dans la littérature africaine, <b>KANTAGBA Adamou &amp; SAWADOGO Michel</b> .....	<b>39</b>
Les rectifications de l'orthographe de 1990 dans la presse écrite burkinabè : état des lieux et analyse critique, <b>KABORE Ratoguessiyaoba VirginiE</b> .....	<b>57</b>
Les enjeux sociolinguistiques de l'alliance à plaisanterie au Burkina Faso à l'ère des réseaux sociaux : cas du groupe facebook Yaadse vs Gulmance, <b>SORE Ousséni &amp; SAWADOGO Issaka</b> .....	<b>75</b>
Investigations linguistiques et pragmatico-discursives autour des violences verbales dans les interactions Songhay-Zarmas : entre transgression, discours moral et morale du discours, <b>BOUKARI Oumarou</b> .....	<b>91</b>
Analyse rhétorico-argumentative du discours politique du président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, <b>BELEM Hamidou</b> .....	<b>115</b>
<b>SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>129</b>
Représentations sociales de la santé mentale et programme de soins en santé mentale au Togo, <b>KOUNOU Kossi Blewussi &amp; DOGBE FOLI Ayoko Akouavi</b> .....	<b>131</b>
Emergence des activités minières en Côte d'Ivoire et autonomisation de la femme, <b>ZAH Bi Tozan</b> .....	<b>145</b>
Entretien entre Emmanuel Macron et un activiste camerounais. Du dit au non-dit d'une interaction : le président Macron dirigeait-il le Cameroun ?, <b>ZANGA Irénée Godefroy</b> .....	<b>165</b>
Inquiétudes des toxicomanes sur une prolifération éventuelle de faux médicaments relatifs au cannabis médical à Lomé, <b>AKOUBIA Koshi</b> .....	<b>179</b>
Problématique du burnout dans les services de gynécologie au Sud-Bénin, <b>ASSOGBA Elwis Roland, GANSOU Grégoire</b>	

<b>Magloire, TCHABLE Boussanlègue, HOUESSOU Patrick, FIOSSI-KPADONOU Emilie &amp; BOKO Gabriel Coovi .....</b>	<b>193</b>
Besoins d'apprentissage des jeunes et adultes analphabètes face aux enjeux socioculturels dans la ville de Ouagadougou,	
<b>OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald .....</b>	<b>215</b>
Significations sociales et promotion des jeux traditionnels dans la région du Tonkpi, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, <b>GALA Bi Tizié Emmanuel, BINI Koffi Roland &amp; GBEH Binka Gué ...</b>	<b>243</b>
Pratiques religieuses musulmanes et harmonie sociale à Sokodé (Togo), <b>NANTOB Mafobatchie &amp; MOUTORE Mindele .....</b>	<b>261</b>
Erosion pluviale et développement socio-économique dans l'arrondissement de Tota au Bénin, <b>MAKPONSE Makpondéou &amp; AGBO Pancras Ronic .....</b>	<b>273</b>
Culture de plantation et niveau de vie chez les producteurs à Bonon dans Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, <b>N'GUESSAN Kouassi Guillaume .....</b>	<b>301</b>
L'élevage intra-urbain à Bouaké (Côte d'Ivoire) : les problèmes socio-environnementaux liés à la conduite des animaux et à la gestion des déchets induits, <b>ETTIEN Dadja Zénobe &amp; EHOUNOU Kouadio Constant .....</b>	<b>325</b>
Contrainte d'exploitation d'une zone humide : exemple de la plaine alluviale de Gonate (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire), <b>DIARRA Ali, ADOU Aka Giscard &amp; KOUASSI N'guessan Harison Leuren .....</b>	<b>361</b>
Saisonnalité du paludisme dans la ville de Duékoué (Côte d'Ivoire), <b>BAKARY Koné .....</b>	<b>377</b>
Migration agricole et dynamique du couvert végétal dans le sous bassin versant "Plandi 2" du Mouhoun supérieur, au Burkina Faso, <b>SANOGO Fatimata, KEKELE Adama &amp; DA Evariste Constant Dapola .....</b>	<b>391</b>
Facteurs d'attractivité touristique dans le 1 <sup>er</sup> arrondissement de la commune de Parakou au Bénin, <b>GOMEZ COAMI Ansèque.....</b>	<b>409</b>
Implication des femmes dans les activités maraichères et impact socio-économique dans la région de Tchogolo au nord de la Côte d'Ivoire, <b>MOUROUFIE Kouassi Kouman Vincent .....</b>	<b>429</b>
Evaluation de la mise en œuvre des outils de planification spatiale dans la commune d'Aplahoué au Sud-Ouest de la république du Bénin, <b>ZANNOU Sandé .....</b>	<b>449</b>
Apport de la géomatique à l'analyse de la distribution spatiale des toponymes dans la ville de Zinder au Niger, <b>MALAM SOULEY Bassirou &amp; MAMADOU Ibrahim .....</b>	<b>469</b>
Mutations des tenures coutumières et conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo <b>KOUAME Dhédé Paul Eric .....</b>	<b>485</b>
Analyse du bestiaire dans l'art rupestre des environs de Toussiana (Ouest du Burkina Faso), <b>SANOU Yves Pascal Zossin .....</b>	<b>511</b>

Le Maghreb à l'aube de la conquête musulmane : entre révoltes berbères et dissensions religieuses (533-642), <b>NOGBOU M'DOMOU Eric</b> .....	541
Le destin dans le monde romain, à travers la littérature latine de l'époque républicaine, <b>OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard</b> .....	557
Le « Bukulu » ou la traite locale chez les Kongo de la vallée du Niari : cas des Béembé (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles), <b>NIANGUI GOMA Lucien</b> .....	573
Nationalistes et progressistes dans le canton de Bombouaka : une microhistoire dans le cercle de Dapango (1951-1963), <b>KONLANI Kandjime &amp; NABE Bammoy</b> .....	593
Abdelmalek Sayad sur les traces de Foucault : l'immigration à l'épreuve du biopouvoir, <b>SAMANDOULGOU Wendlassida Serge Denis</b> .....	611
Génie génétique et éthique de l'ipséité, <b>ALI Yaou Gagnon</b> .....	623
Crise intellectuelle et discours cartésien du raisonnable : pour une expression d'un déterminisme divin, <b>YAO KOFFI Roger Valentin</b> .....	639
Etat actuel de la démocratie béninoise : quel espace pour le peuple ?, <b>AKUESON Adolé Félicité</b> .....	657
Le jugement selon Bertrand Russell : une relation à un objet unique ou une relation à plusieurs objets ?, <b>SAHA Michel</b> .....	673
Conflit, liberté et prospérité à la lumière de la philosophie de Machiavel, <b>DIDEH Dègbédji Gad Abel</b> .....	689
Avec Bachelard pour une critique de la performativité des métaphores biologiques chez Evelyn Fox Keller, <b>SOUMAHORO Issouf</b> .....	709
Avec Wittgenstein, apprendre à voir l'homme au pluriel, <b>KETOU Kayobè</b> .....	723
Des pressions populaires aux élections pluralistes en Afrique francophone dans les années 1990, <b>MAWUNOU Zinsé</b> .....	737
L'image ontologique de la mobilité dans la pensée d'Aristote : le devenir de l'être, <b>SANOGO Amed Karamoko</b> .....	751
La souveraineté de l'Etat face aux défis de la mondialisation, <b>PALÉ-KOUTOUAN Chantal</b> .....	763

## ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION SPATIALE DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ AU SUD-OUEST DE LA REPUBLIQUE DU BÉNIN

**ZANNOU Sandé\***

### Résumé

Le développement local passe par une bonne planification spatiale, d'où la conception et la mise en œuvre des outils de planification par les collectivités territoriales. Cette recherche vise à évaluer la mise en œuvre de ces outils dans la commune d'Aplahoué. L'approche méthodologique utilisée comprend la collecte des informations à travers la recherche documentaire et les enquêtes de terrain, leur traitement, ainsi que l'analyse des résultats. Au total, 117 chefs ménages ont été interrogés et 21 personnes ressources interviewées. Les résultats obtenus montrent que la commune d'Aplahoué a réalisé depuis l'avènement de la décentralisation, trois différents outils à savoir le Plan de Développement Économique et Social (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération), le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal et le Plan Eau. Ces différents outils réalisés peinent à être mis en œuvre convenablement. En effet, à son terme en 2009, le PDES<sub>1</sub> n'a connu qu'un taux de réalisation de 56 % alors que le taux de réalisation du PDES<sub>2</sub> s'élève à 52 %. Le taux de la mise en œuvre du PHAC est de 18 %. Pour ce qui est du Plan Eau, on peut retenir que 40 % des AEV projetées ont été réalisées tandis que 64 % des FPM projetées ont été réalisés ; ainsi seulement 37,5 % des ménages ont accès à l'eau potable. Plusieurs contraintes expliquent la faible mise en œuvre des outils de planification, notamment l'insuffisance de moyens financiers, le manque de compétences techniques et la mauvaise organisation.

**Mots clés :** Aplahoué, planification spatiale, outils, évaluation, aménagement du territoire.

### Abstract

The local development passes by a good space planning, from where design and the placement of the tools for planning by the local authorities. This research aims at evaluating the placement of these tools in the commune of Aplahoué. The methodological approach used includes/understands the collection of information through the information retrieval and the investigations of ground, their treatment, as well as the analysis of the results. On the whole, 117 households heads were questioned and 21 people interviewed resources. The results obtained show that the commune of Aplahoué realized since the advent of decentralization, three various tools with knowing the Plan of Development Economic and Social (1st and 2nd

---

\* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : sandezannou@yahoo.fr

generation), the Plan of Hygiene and Communal Cleansing and the Plan Water. These various tools produced pain with being implemented suitably. Indeed, in its term in 2009, the PDES1 knew only one rate of realization of 56 per cent whereas the rate of realization of the PDES2 rises to 52 per cent. The rate of the implementation of the PHAC is 18 per cent. As regards the Water Plan, one can retain that 40 per cent of the projected AEV were carried out while 64 per cent of the projected FPM were carried out; thus only 37,5 per cent of the households have access to drinking water. Several constraints explain the weak placement of the tools for planning, in particular the insufficiency of financial means, the lack of technical skills and the bad organization.

**Keywords** : Aplahoué, spatial planning, tools, evaluation, territory development.

### **Introduction**

Après l'échec apparent du modèle de gouvernance centralisée, les pays ont opté pour la décentralisation. Dans cette option de gouvernance, la planification territoriale apparaît comme le principal moyen dont disposent les autorités pour maîtriser la croissance spatiale et la croissance urbaine, dans le but d'assurer le développement durable des villes (F. Scherrer, 2008, p. 25). Ainsi, la planification spatiale a un rôle important à jouer dans la coordination et l'intégration des objectifs des différents secteurs. Elle permet de formuler des objectifs et des stratégies à long et moyen termes pour le développement territorial durable (F. Scherrer, 2008, p. 47).

En France par exemple, les documents de planification urbaine d'échelle locale que sont les plans locaux d'urbanisme (PLU) permettent de définir des orientations de développement urbain pour la commune, puis de traduire ces orientations par le biais d'un zonage de règles d'urbanisme (G. Loinger, 2005, p. 44). Déjà ancienne au Sénégal et généralisée en 1972 avec la création des communes rurales, la planification a été dans les autres pays francophones d'Afrique de l'ouest, lente et a été interrompue par une succession de coups d'Etat militaires (Y. Poulin, 2004, p.12).

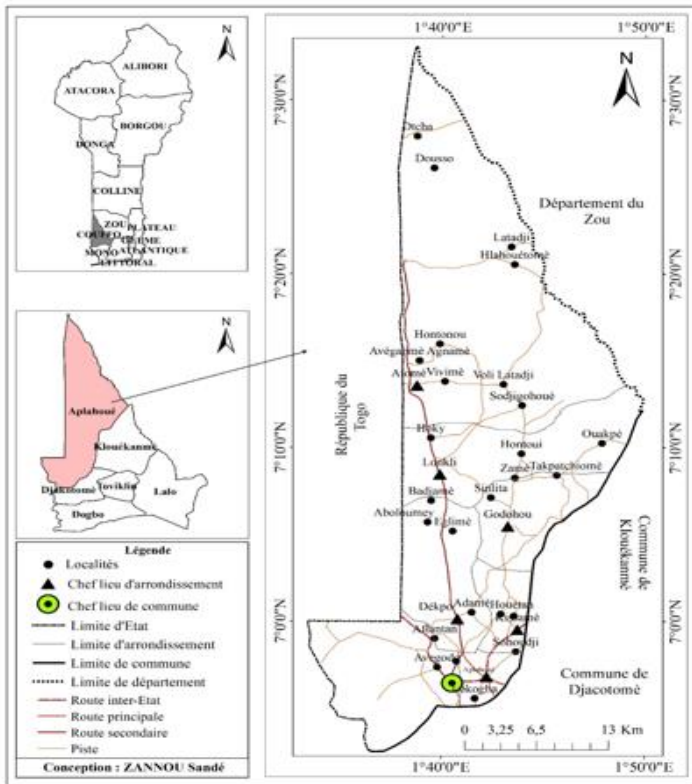
Au Bénin, la décentralisation est devenue une réalité en 2003 avec l'élection et l'installation des premiers organes locaux délibérants (F. M. Cissé, 2006, p. 23). Avec son avènement, ce sont désormais les communes qui ont la lourde responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les outils de planification territoriale nécessaires à leur développement durable (J. E. Gnélé, 2010, p. 47). Selon Y. Idrissou *et al.*, (2018, p. 178), la planification du développement territorial des communes du Bénin constitue un enjeu majeur pour préserver les ressources du territoire et limiter les incidences du développement urbain sur l'environnement. La maîtrise de l'évolution spatiale des communes, à travers une bonne planification territoriale s'avère donc

indispensable et urgente car elle conditionne la qualité de vie des populations mais aussi le développement durable du pays. Mais, tout comme dans la plupart des pays du monde, l'efficacité même de la planification territoriale est souvent remise en question. En Europe et aux Etats Unis, l'expérience des trente dernières années indique que les effets de la planification spatiale sont, en réalité, plus limités que ce qui en était attendu (G. Baudelle, 2014, p.74). Cette difficulté en Europe est plus apparente au Bénin où la mise en œuvre de la planification territoriale se heurte à de nombreuses contraintes.

A travers, l'étude de cas de la commune d'Aplahoué, chef-lieu du département du Couffo, cette recherche vise à évaluer la mise en œuvre des outils de planification spatiale depuis l'avènement de la décentralisation. Elle s'attèlera à inventorier les outils de planification territoriale réalisés dans la commune d'Aplahoué, à faire l'état des lieux de leur mise en œuvre et à analyser les contraintes à la planification territoriale dans cette Commune.

### **1. Présentation du milieu d'étude**

La commune d'Aplahoué est l'une des communes du département du Couffo située au Sud-ouest du Bénin. Elle est localisée entre 6° 52' et 7° 33' de latitude nord d'une part et entre 1° 33' et 1° 50' de longitude est d'autre part. Cette commune est limitée au nord et au nord-est par la commune de Djidja, au sud par la commune de Djakotomey, à l'est par les communes de Klouékanmè et d'Abomey, à l'ouest par la République du Togo. Elle est subdivisée en sept (07) arrondissements : Aplahoué, Atomey, Azové, Dékpo, Godohou, Kissamey et Lonkly. Ces arrondissements sont divisés en quatorze (14) quartiers de ville et cinquante-deux (52) villages. La figure 1 présente la situation géographique de la commune d'Aplahoué.



**Figure 1 : Situations géographique et administrative de la commune d'Aplahoué**

## 2. Données et méthodes

### 2.1. Données utilisées

La conduite de cette recherche a nécessité diverses données aussi bien quantitatives que qualitatives :

- les données démographiques de 1979 à 2013 fournies par l'INSAE, qui ont permis d'apprécier l'évolution de la population et son poids dans la planification spatiale dans cette commune ;
- les données relatives aux coûts de réalisation et de mise en œuvre des outils de planification dans la commune; elles sont obtenues à la Mairie ;
- les données relatives au taux d'exécution des différents outils de planification élaborés dans la commune obtenues à la Mairie et au niveau des entreprises impliquées ;

➤ les données sur les infrastructures socio-communautaires issues de la mise en œuvre des différents outils de planification dans la Commune, recueillies auprès des autorités communales.

## **2.2. Méthodes de collecte, de traitement et d'analyse**

### **2.2.1 Méthodes, techniques et outils de collecte**

Diverses méthodes ont été utilisées pour la collecte des données. Il s'agit essentiellement de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

La recherche documentaire a permis de recueillir les informations existantes sur le sujet à travers les références bibliographiques au niveau des différents centres documentaires où les documents relatifs à la planification territoriale ont été consultés. En ce qui concerne les enquêtes de terrain, elles se sont déroulées dans la commune d'Aplahoué. Pour ce faire, un échantillon a été déterminé et la technique de choix raisonné utilisée. Compte tenu de l'objet de la recherche qui est l'évaluation de la mise en œuvre des outils de planification, il a été privilégié les agents de la Mairie, les entreprises chargées de la réalisation des projets, les élus locaux et les populations qui sont les bénéficiaires. Au niveau des agents de la Mairie, tous les chefs services impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre des outils de planification ou leurs représentants ont été enquêtés. Au total, cinq (05) personnes sont prises en compte dans cette catégorie à savoir le service des Affaires Générales, le service des Affaires Domaniales, le Service des Affaires Economiques, le service des Affaires Financières et le Secrétariat Général. Les échanges se sont déroulés sur la base d'un questionnaire préalablement élaboré. Au niveau des entreprises, il a été difficile de retrouver toutes les entreprises ayant exécuté un projet dans la commune depuis l'avènement de la Décentralisation. Toutefois, 7 entreprises ont pu être recensées et localisées. Ainsi, deux personnes (le directeur général ou son représentant et un chef chantier) ont été enquêtées au niveau des 7 entreprises, soit 14 personnes dans cette catégorie. Pour conduire ces échanges, un questionnaire a été élaboré.

Au niveau de la population, cinq (05) Arrondissements ont été parcourus et quinze (15) quartiers de ville ou villages enquêtés. Ces Arrondissements et villages ont été choisis en tenant compte de la forte concentration ou la quasi-absence des infrastructures socio-communautaires. Pour déterminer la taille de l'échantillon, les ménages ont été pris comme cible et la formule de B. Marien et J-P. Beau (2003, p. 26) a été appliquée. Ainsi, en appliquant,

$$T = \frac{N \times 400}{N + 400}$$
 avec : T, taille de l'échantillon et N, l'effectif des ménages des différents villages ciblés, 117 personnes ont été enquêtées.

Pour ces échanges avec la population, un questionnaire spécifique a été utilisé.

Au niveau des élus locaux, le Maire ainsi que 5 Chefs d'Arrondissement sur les 7 que compte la commune ont été interviewés. Aussi, 15 chefs quartiers ont-ils été interrogés ; il s'agit des chefs des quartiers parcourus lors des travaux de terrain. Au total, 21 personnes ont été interviewées. Le principal outil utilisé à ce niveau est le guide d'entretien.

### 2.2.2. Méthodes de traitement et d'analyse

Le traitement des données a consisté au traitement graphique grâce à l'utilisation du tableur Excel 2007 et du logiciel SPSS 2003, au traitement cartographique avec QGIS et à l'utilisation de diverses formules mathématiques. Le calcul de la moyenne arithmétique a permis de déterminer le coût moyen de la réalisation d'un outil de planification spatiale. La formule de la moyenne est la suivante :

$$\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n xi$$
 avec  $\bar{x}$  : Moyenne arithmétique ; n : le coût de chacun des outils élaborés.

L'élément essentiel de la recherche étant l'évaluation de la mise en œuvre des outils, il a été capital de déterminer les taux de réalisation de chaque outil de planification élaboré dans la Commune. Ainsi, la formule de la fréquence a été utilisée ; elle se présente comme suit :

$$F = \frac{n}{N} \times 100$$
 avec F : le niveau atteint dans l'exécution ; n : le niveau prévu dans la planification.

✓ *Critères d'Evaluation des outils de planification*

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme, et de porter un jugement. Dans le cadre de cette étude, ce jugement s'articule autour de trois critères différents qui sont les suivants :

- *la pertinence* concerne la relation entre les enjeux, les problèmes ou les besoins constatés et les objectifs choisis pour y répondre et la mesure dans laquelle ces derniers présentent une réelle plus-value par rapport à l'existant ;

- *l'efficacité* lorsque les ressources déployées ou disponibles permettent de faire des réalisations qui cadrent ou sont en harmonie avec les résultats attendus. L'indice d'efficacité selon A. Honvo (2018, p. 17) peut être calculé suivant le protocole suivant :

$$\text{Indice d'efficacité} = \frac{\text{Taux d'exécution physique}}{\text{Taux d'exécution financière}}$$

- *l'efficience* (autres termes : rendement, coût-efficacité) concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, (financier, humain et organisationnel) ; il s'agit donc d'abord de comprendre le coût des effets produits.

$$\text{Indice d'efficience} = \frac{\text{Taux d'exécution physique}}{\text{Taux de décaissement}}$$

Par convention, l'indice est :

- fortement efficace ou très efficace si i est comprise entre 0,8 et 1 ;
- moyennement efficace ou moyennement efficace si i est comprise entre 0,6 et 0,8 exclu ;
- faiblement efficace ou inefficience si i se situe entre 0,3 et 0,5 ; nul si i est compris entre 0 et 0,2.

L'analyse des résultats issus du traitement des données a été opérée à l'aide du modèle SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Ce modèle a permis de déterminer les forces et faiblesses de la commune d'Aplahoué ainsi que les opportunités et menaces dont il faudra tenir compte en matière de planification spatiale. Les facteurs internes et externes qui influencent l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification ont été déterminés et analysés grâce à ce protocole.

### **3. Résultats**

#### **3.1- Inventaire des outils de planification spatiale réalisés dans la commune d'Aplahoué**

Dans la commune d'Aplahoué, divers outils de planification ont été élaborés entre 2005 et 2020. Au nombre de ces outils, on dénombre les Plans de Développement Economique et Social, le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal et le Plan de l'Eau.

- *Plan de Développement Economique et Social (PDES)*

La commune d'Aplahoué a élaboré deux différents PDES. Le Plan de Développement Economique et Social 1<sup>ère</sup> génération a été réalisé en novembre 2005 avec l'aide du PDDC/ GTZ. Dans ce document de planification, les différents acteurs ont proposé un plan quinquennal de développement de la commune à l'horizon 2009 sur la base du bilan diagnostic de la Commune. D'un coût global de 4 468 863 680 FCFA, ce PDES1 est décliné en six programmes comprenant 33 projets. Il accorde une importance aux programmes tels que le renforcement de l'économie locale, le renforcement de l'état des infrastructures de la commune et le renforcement des capacités d'aménagement et de gestion de l'environnement.

Le PDES de la 2<sup>ème</sup> génération d'Aplahoué a été élaboré en 2010 et validé en mai 2011 pour une durée de cinq ans (2011- 2015). Ce document de planification territoriale présente le diagnostic général de la Commune, l'état des lieux de chaque secteur et le diagnostic des finances locales avant de déboucher sur la programmation physique spatiale, temporelle et intersectorielle. Un schéma de financement des actions programmées ainsi que le cadre institutionnel et technique de pilotage et de suivi-évaluation du PDES ont été également élaborés. Compte tenu de la vision nationale, des anciennes visions et orientations stratégiques, des instruments juridiques et des aspirations des populations, les acteurs sociaux de la commune d'Aplahoué se sont dotés, dans le PDES de 2011, d'une nouvelle vision et de nouvelles orientations stratégiques. Cette vision se présente comme suit : « *d'ici à 2025, dans l'union et la justice sociale, la commune d'Aplahoué est une société prospère, basée sur l'agriculture durable, le tourisme, la promotion de l'artisanat et le travail de tous* ». Sur la base de cette vision, de nouvelles orientations stratégiques ont été formulées dans le PDES2. Ce document comporte six (6) objectifs spécifiques ayant débouché sur six (6) programmes déclinés en 35 projets.

- *Plan Hygiène et Assainissement de la Commune(PHAC)*

Le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) constitue un outil d'orientation et de décision capital dont la commune d'Aplahoué s'est dotée en décembre 2011 pour orienter toutes les interventions dans le secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement sur la période 2011-2015. L'élaboration de ce plan qui a bénéficié de l'appui technique et financier de la GIZ a été fondée sur une approche participative impliquant tous les acteurs de développement de la Commune.

Partant du diagnostic de la situation de l'hygiène et de l'assainissement au sein de la Commune, le PHAC a pour objectif de retenir les actions nécessaires pour la création d'un environnement sain par un système de gestion efficace du secteur.

A partir de la vision de la Commune, des orientations stratégiques internes et externes ont été déclinées pour constituer un cadre logique qui met en exergue les logiques d'intervention et les résultats par composante de l'hygiène et de l'assainissement au niveau de la Commune. Ce cadre logique a permis d'élaborer six (06) différents programmes déclinés en dix (10) projets dont les projets relatifs à la gestion des eaux de pluie, puis aux pratiques d'hygiène, ensuite la gestion des déchets solides, la gestion des excréta et la gestion des déchets biomédicaux.

L'estimation financière de tous ces programmes s'élève à neuf cent quarante-cinq millions cent deux milles (945 102 000) francs CFA dont une contribution financière minimum d'environ quarante-quatre

millions (44 000 000) de francs CFA de la part de la commune. La mise en œuvre cohérente, efficiente et efficace du PHAC nécessite aussi un dispositif institutionnel adéquat. Ainsi, quatre structures ont été prévues dans l'organisation de la mise en œuvre et du suivi évaluation du Plan d'Hygiène et d'Assainissement d'Aplahoué. Il s'agit du comité d'orientation, du comité de coordination et de suivi évaluation du PHAC, du comité d'arrondissement d'hygiène et d'assainissement (CAHA) et des comités villageois d'hygiène et d'assainissement (CVHA).

- *Plan d'Eau*

Le Plan d'Eau d'Aplahoué est un document de planification élaboré en 2011 qui vise à augmenter de façon équitable et durable, l'accès des populations à l'eau potable afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur de l'Adduction en Eau Potable. Ce document de planification présente pour la commune d'Aplahoué, les objectifs de desserte en eau potable à l'horizon de 2015 et les actions chiffrées à mener pour atteindre ces objectifs. Il est le produit d'un processus participatif fonctionnel des parties prenantes au développement du secteur d'Adduction en Eau Potable de la Commune. L'objectif global fixé par la commune pour l'horizon 2015 est de porter le taux de desserte global en eau potable à 70 %. Les différents objectifs spécifiques sont :

- porter le taux de desserte en eau potable du milieu rural à 55 % à l'horizon 2015 ;

- densifier et étendre le réseau de la SONEB pour exploiter sa capacité de desserte actuelle.

La priorisation des ouvrages à exécuter s'est faite de manière consensuelle en présence de l'ensemble des acteurs de développement sur la base de critères objectifs qui reflètent le degré d'acuité de l'approvisionnement en eau de chaque localité. Le Plan d'Eau d'Aplahoué a prévu au total, la réalisation de deux cent cinquante-un (251) Forages à Pompes Motrices et de dix (10) AEV pour la période 2011-2015.

### **3.2. État des lieux de la mise en œuvre des outils de planification spatiale dans la commune d'Aplahoué**

#### **3.2.1. Bilan évaluatif des PDES**

Dans la première génération du PDES de la commune d'Aplahoué, on note six (6) objectifs spécifiques formulés qui ont débouché sur six (6) programmes déclinés en 35 projets. Le tableau I présente le point des actions mises en œuvre dans le PDES 1<sup>ère</sup> génération.

**Tableau I : Point des actions mises en œuvre dans le PDES 1<sup>ère</sup> génération**

N°	Programmes de développement	Taux de réalisation physique	Taux de réalisation financière
01	Programme 1 : Renforcement de l'économie locale	65 %	95,50 %
02	Programme 2 : Renforcement du système éducatif	55 %	38,65 %
03	Programme 3 : Renforcement de l'état des infrastructures de la Commune	36 %	36 %
04	Programme 4 : Renforcement de la gouvernance locale	76,57 %	98,73 %
05	Programme 5 : Renforcement des capacités d'aménagement et de gestion de l'environnement	87,45 %	90,84 %
06	Programme 6 : Promotion du genre, des droits de l'homme et de l'enfant	15,30 %	75,50 %
TOTAL		56 %	67,94 %

Source : Comptes administratifs de la commune d'Aplahoué 2005 à 2009, juillet 2019

Au terme de sa mise en œuvre physique, il ressort que le Taux d'Exécution Physique (TEP) y compris les réalisations du fonds FADeC est de 56 % (PDES 2<sup>ème</sup> génération). Mais ce Taux d'Exécution Physique sans les réalisations du fonds FADeC est de 35,42 % (PDES 2<sup>ème</sup> génération). Ce faible taux d'exécution enregistré dans le cadre de la mise en œuvre de ce PDES est dû à la mauvaise définition de certains projets, actions, objectifs stratégiques, à l'inexistence d'un système de suivi-évaluation, aux difficultés du Conseil Communal dans la proposition d'actions concrètes.

Le budget global du PDES 1<sup>ère</sup> génération de la commune est de 1 038 902 182 FCFA. Au 31 décembre 2009, le total des investissements sur l'ensemble des six programmes est estimé à 636 327 586 FCFA soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) de 61,24 %.

L'efficacité du PDES1 est la capacité de la commune à atteindre les objectifs au prix de la consommation optimale des ressources. L'évaluation du PDES1 en termes d'efficacité a consisté à comparer les niveaux physiques d'exécution de ses projets/programmes aux taux des décaissements réalisés. Sur cette base, on s'aperçoit que des valeurs affichées par le TEF est de l'ordre de 61,24 %, alors que le Taux de Décaissement (TD) affiche une valeur de l'ordre de 98,25 %. Par conséquent, l'indice d'efficacité est de 0,62. Cette valeur est inférieure à l'unité, et comprise entre 0,6 et 0,8 exclu, ce qui dénote que la mise en œuvre du PDES1 est moyennement efficace.

D'un coût prévisionnel de 7 508 805 000 FCFA, le coût global d'exécution des différents programmes du PDES2 s'élève à 3 194 837 312 FCFA soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) global de 52,28 %. Aux termes des travaux, les principales conclusions de l'évaluation du PDES 2<sup>ème</sup> génération sur la période 2011-2015 se présentent comme suit :

- sur le plan physique, la présentation des réalisations du PDES2 s'est faite en précisant la nature, la localisation, les caractéristiques et les délais d'exécution. En effet, le Taux d'Exécution Physique (TEP) global des programmes du PDES2 n'a pu être déterminé pour deux (02) raisons. Premièrement, il n'existe aucune pondération des activités, des projets et des programmes du PDES2. En l'absence de pondération, il s'avère alors impossible d'appliquer « la méthodologie harmonisée de calcul du Taux d'Exécution Physique » dont le Bénin s'est doté en janvier 2013. Deuxièmement, il n'existe pas un dispositif performant de suivi-évaluation pour la collecte annuelle des données relatives aux réalisations des indicateurs des projets du PDES2 ;

- sur le plan financier, les coûts des réalisations du PDES2 ont été présentés en mettant l'accent sur les montants prévisionnels et décaissés afin de déterminer les Taux d'Exécution Financière par projet et par programme. Ainsi, le programme 1 intitulé « Renforcement de l'économie locale » a absorbé 43,19 % des ressources financières suivi du programme 2 « Renforcement du système éducatif » pour 28,58 %. Viennent ensuite les autres programmes. Le tableau II présente le taux des réalisations entre 2011 et 2015.

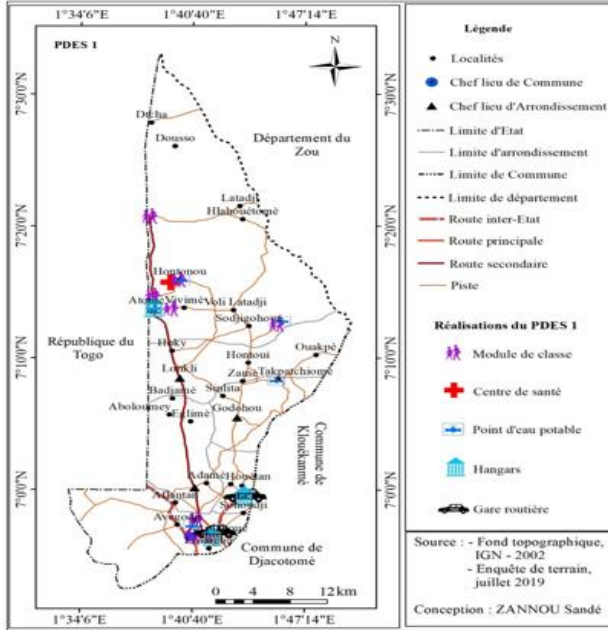
**Tableau II : Taux de réalisation entre 2011 et 2015**

Années	Prévisions (FCFA)	Exécution (FCFA)	Taux de réalisation	Ecart
2011	1 195 143	476 041	39,83 %	719 102
2012	1 669 443	818 276	49,01 %	851 167
2013	1 602 379	576 092	35,95 %	1026 287
2014	1 422 139	599 335	42,14 %	822 804
2015	1 262 139	1 268 611	100,51 %	- 6 472
Global	7 151 243	3 738 354	52,28 %	3 412 889

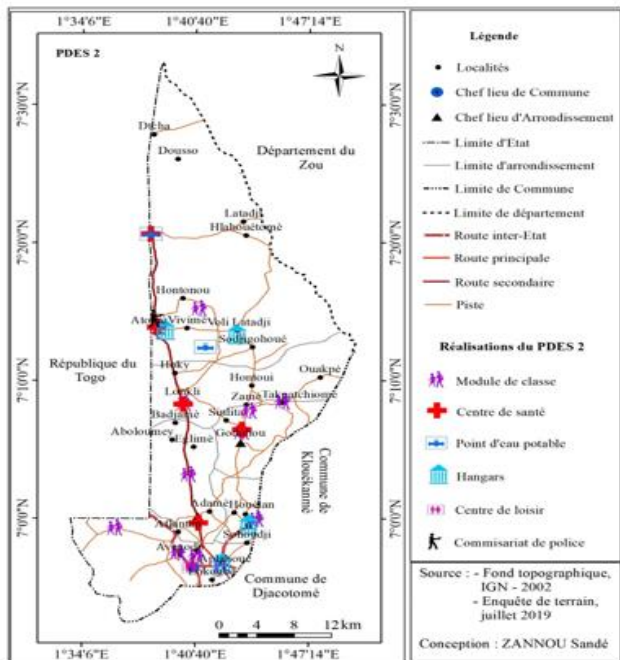
Source : Mairie d'Aplahoué, 2016 et travaux de terrain, juillet 2019

L'analyse comparée de la mise en œuvre des deux plans de développement économique et social permet de faire quelques observations. Pour les réalisations du PDES première génération, on constate que les réalisations sont groupées sur une partie du sud de la commune et sur une partie du centre de la commune. Donc une disparité dans la répartition spatiale de ces infrastructures. Par contre, on observe que les réalisations du PDES deuxième génération sont disséminées sur le territoire communal du sud jusqu'au centre ; ce qui témoigne la prise de conscience des autorités dans la répartition des infrastructures dans la commune. Mais il faut reconnaître que le nord de la commune qui n'est pas équipé en infrastructures de base est lié au fait que les agglomérations ne sont pas densifiées et mieux c'est une région de Mosaïques de champs et jachères, de forêts claires et savane boisée et de savanes arborées et arbustives. Les figures 2 et 3 montrent

respectivement la répartition spatiale des infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDES 1 et PDES 2.



**Figure 2 : Répartition spatiale des infrastructures de base réalisées dans le cadre du PDES1**



**Figure 3 : Répartition spatiale des infrastructures de base réalisées dans le cadre du PDES2**

L'analyse des figures 2 et 3 montre clairement que de 2005 à 2015, la mairie d'Aplahoué a fait un effort dans la construction des infrastructures de base. Pour les réalisations du PDES première génération on constate à la lecture de la figure 2 que les réalisations sont groupées sur une partie du sud de la commune et également sur une partie du centre. Donc une disparité dans la répartition spatiale de ces infrastructures. Par contre on observe sur la figure 3 que les réalisations du PDES deuxième génération sont disséminées sur le territoire communal du sud jusqu'au centre ce qui témoigne la prise de conscience des autorités dans la répartition des infrastructures dans la Commune.

### **3.2.2. Évaluation de la mise en œuvre du PHAC d'Aplahoué**

Le PHAC d'Aplahoué comprend quinze (15) projets identifiés pour la période (2011-2015). Il ressort des enquêtes de terrain, que seulement 18 % des projets identifiés dans le PHAC d'Aplahoué de 2011, a été mis en œuvre. Le tableau III présente le bilan récapitulatif de la mise en œuvre du PHAC.

**Tableau III: Récapitulatif de l'évaluation de la mise en œuvre du PHAC**

Horizon du document	Aspects de la mise en œuvre analysée	Type d'évaluation	Taux de mise en œuvre
2015	Construire des latrines et douches dans les marchés et gares routières	Evaluation à terme	69,04 %
2015	Réaliser de lave-mains publics	Evaluation à terme	05,76 %
2015	Poursuivre la construction des latrines dans les écoles publiques	Evaluation à terme	38,2 %
2015	Aménager les points de regroupement, les sites de transfert et le site de décharge finale des déchets solides dans la Commune d'Aplahoué	Evaluation à terme	00 %
2015	Contractualiser avec les structures privées sur la gestion des déchets solides (pré collecte et la collecte)	Evaluation à terme	21,54 %
2015	Créer un marché d'écoulement des déchets valorisés et recyclés	Evaluation à terme	00 %
2015	Réaliser le réseau de tout à l'égout pour une meilleure gestion des déchets liquides	Evaluation à terme	01,95 %
2015	Contractualiser avec les groupements de femmes balayeurs des espaces publics	Evaluation à terme	12 %
Total			18,56 %

Source : Rapport PHAC, 2016 et travaux de terrain, juillet 2019

La principale raison de ce taux d'exécution de 18 % est le manque de financement. D'après les informations reçues à la Mairie, la GIZ qui a financé l'élaboration de ce document, est le partenaire technique pressenti pour financer également sa mise en œuvre. De même, après calcul des indices d'évaluation, on obtient le bilan évaluatif du Plan Hygiène et Assainissement de la commune d'Aplahoué (Tableau IV).

**Tableau IV : Bilan évaluatif du PHAC**

Critères d'Evaluation	Indice	Bilan évaluatif
<b>Pertinence</b>	<b>Relation entre les enjeux</b>	<b>Peu pertinent</b>
<b>Efficacité</b>	<b>Indice d'efficacité</b>	<b>0,73</b>
<b>Efficience</b>	<b>Indice d'efficience</b>	<b>0,61</b>

Source : Enquête de terrain et calcul des indices, mars 2019

L'analyse du tableau IV montre que la relation entre les enjeux, les problèmes ou les besoins constatés et les objectifs sont peu mis en relief dans le PHAC de la commune. De même, l'indice d'efficacité obtenu est de 0,73 et celui de l'efficience est de 0,61, ainsi la mise en œuvre du PHAC de la commune d'Aplahoué est moyennement efficace ou moyennement efficience. Par ailleurs, il faut remarquer, que suite au retard enregistré dans le démarrage des activités projetées dans le PHAC de 2011, la mise en œuvre du PHAC, exige aujourd'hui, une actualisation préalable du document. Somme toute, le bilan à mi-parcours (2014) du PHAC d'Aplahoué, trouve la commune dans le même état qu'en 2011.

### 3.2.3. Évaluation de la mise en œuvre du plan d'eau

Sur les deux cent cinquante et un (251) FPM projetés, cent soixante-deux (162) ont été réalisés à terme. Par contre, sur les dix (10) AEV projetées, quatre (04) seulement ont été réalisées à terme. On peut conclure que 40 % des AEV projetées par le Plan Eau (2011 -2015) ont été réalisées tandis que 64 % des FPM projetées ont été réalisés. Le tableau V présente le bilan récapitulatif de la mise en œuvre du Plan Eau.

**Tableau V : Point de la mise en œuvre du Plan d'Eau d'Aplahoué à l'horizon 2015**

Arrondissements	FPM projetés	FPM réalisés à terme	AEV projetées	AEV réalisées à terme
Aplahoué	36	21	02	01
Atomey	66	45	00	01
Azové	02	00	00	00
Dékpo	25	14	02	00
Godouou	57	38	03	00
Kissamey	16	11	02	01
Lonkly	49	33	01	01
Total	251	162	10	04

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2019

Malgré les efforts consentis pour la réalisation du Plan Eau, l'objectif qui était de porter le taux de desserte global en eau potable à 70 % à l'horizon 2015 n'est pas atteint. En effet, aucun quartier (Outchihoué, Yéhouemey Dékanmey) qui devrait être raccordé au réseau de la SONEB à l'horizon 2015, selon le Plan Eau, n'a bénéficié de raccordement au terme de la mise en œuvre du Plan. La Planche 1 illustre quelques infrastructures hydrauliques réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Eau.



**Planche 1 : Pompe à motricité humaine à Godohou et château d'eau à Gbézé**

Prise de vues : Zannou, juillet 2019

Les photos 1.1 et 1.2 présentent respectivement une pompe à motricité humaine à Gogohou et un château d'eau à Gbézé. Ces constructions permettent de réduire les difficultés liées au manque d'eau dans la Commune.

### 3.3. Contraintes à la planification spatiale dans la commune d'Aplahoué

#### 3.3.1. Contraintes financières

Dans la commune d'Aplahoué, la mobilisation des ressources pour le financement des projets est un véritable problème. L'impôt étant la source principale des recettes de la commune, il est difficile pour elle de mobiliser assez de recettes pour la mise en œuvre des outils de planification territoriale. L'environnement n'est pas favorable au recouvrement des impôts et taxes. Il est caractérisé par un incivisme généralisé. Hormis le fait que le transfert de compétences et de ressources aux communes n'est pas encore réel, c'est la faible capacité d'investissement de la commune qui constitue le handicap majeur à la mise en œuvre des projets ou activités programmées dans les différents documents de planification territoriale. En effet, la décentralisation suppose autonomie financière, mais jusque-là cette autonomie financière n'est pas effective. Parfois, la commune peine à rassembler la contrepartie exigée par les projets de développement. Même le financement de la conception des outils dépend des partenaires extérieurs. Le tableau VI présente les sources de financement de l'élaboration des outils de planification dans la commune d'Aplahoué.

**Tableau VI : Sources de financement de la réalisation des outils de planification dans la commune d'Aplahoué**

Outils	Année de réalisation	Montant de réalisation (FCFA)	Sources de financement (FCFA)			
			Partenaires techniques	Etat	Mairie	
PDES 1	2005	1 038 902 182	359 725 546	519 451 091	159 725 545	15,37 %
PDES 2	2011	3 194 837 312	898 709 328	159 741 865	698 709 328	21,87 %
PHAC	2011	945 102 000	472 551 000	33 625 500	13 625 500	1,44 %
Plan d'eau	2011	194 837 312	97 449 810	48 709 328	28 678 174	14,72 %

Source : Travaux de terrain, juillet 2019

Il ressort de l'examen du tableau VI que trois acteurs (PTF, Etat central et la mairie) contribuent à la réalisation des outils de planification dans la commune. La contribution locale dans la réalisation des différents outils est globalement faible.

#### 3.3.2. Contraintes techniques

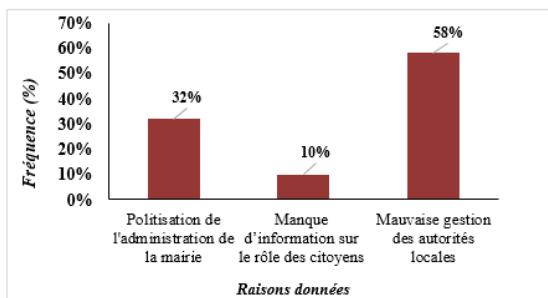
Les élus locaux semblent ne pas comprendre suffisamment l'exigence de disposer d'outils de planification territoriale devant servir de cadre de référence pour la prise de décision concernant toute opération d'aménagement sur le territoire de la commune. En effet, certains outils de planification territoriale semblent être élaborés juste parce que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) l'exigent comme préalable à tout financement. Elaborés dans de telles conditions, ils sont d'avance voués à l'échec puisque les acteurs de sa mise en œuvre y voient plus une formalité qu'une condition sine qua non devant

impulser le développement territorial. Au terme de son évaluation on constate que sa mise en œuvre a été globalement inefficace.

En outre, la décentralisation n'est toujours pas suffisamment assimilée par les différents acteurs, que ce soient les élus locaux ou les populations. Les élus locaux ne sont pas encore suffisamment sensibilisés sur la nécessité d'une planification territoriale efficace afin de garantir la gestion rationnelle des ressources du territoire. La planification et la gestion à long terme ne sont pas encore rentrées dans les habitudes car, cela implique de penser aux générations futures pour la moindre intervention sur le territoire.

### **3.3.3. Contraintes organisationnelles**

Dans la commune d'Aplahoué, les comités de suivi des projets installés à travers les Associations de Développement Villageois éprouvent assez de difficultés dans la mobilisation des contreparties des populations bénéficiaires des projets communautaires. Ceci s'explique par un manque d'information sur le rôle des citoyens dans le processus de développement de leur localité. Dans cette commune, le budget annuel n'est pas vulgarisé. Ce document n'est pas accessible aux différents acteurs et principalement à la population. Il est noté également une opacité autour de la gestion budgétaire (absence de compte rendu de l'utilisation des impôts et des taxes collectés). En absence d'une stratégie opérationnelle de communication, plusieurs acteurs communaux sont tout simplement exclus de la gestion des affaires. Cet état de chose explique la non-participation d'une frange de la population aux actions de développement. La figure 4 présente les raisons évoquées par les enquêtés pour justifier leur refus de participation aux projets communautaires.



**Figure 4 : Raisons du refus des populations de participer aux projets communautaires**

Source : Travaux de terrain, juillet 2019

Il ressort de la figure 4 que la mauvaise gestion des autorités (58 % des enquêtés), la forte politisation de l'administration de la mairie (32 % des enquêtés) et le déficit d'information sur le rôle des citoyens (10 % des enquêtés), sont les éléments qui expliquent la faible participation des populations aux projets communautaires.

#### **4. Discussion**

L'évaluation des programmes de développement apparaît de plus en plus importante pour vérifier la réussite des programmes mis en œuvre, déterminer l'allocation la plus efficace des ressources publiques et guider ainsi les décisions des gouvernants. L'évaluation de la mise en œuvre des outils de planification permet d'identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts des projets d'un Programme de Développement Communal. Cette recherche a donc révélé que les outils de planification spatiale de la commune d'Aplahoué tels que les PDES 1 et 2, le PHAC et le Plan d'Eau ont été mis en œuvre à différentes proportions. Leurs indices d'efficacité et d'efficience montrent qu'ils sont moyennement efficaces et efficaces. Des conclusions similaires à cette recherche découlent de l'étude portant sur l'évaluation des outils de planification spatiale de la commune d'Akpro-Misséréte menée par A. Honvo (2018, p. 63). En effet, ses résultats montrent que la mise en œuvre des activités programmées dans le PDES 2ème génération a un impact significatif sur le développement territorial. Selon B. Vachon (2009, p. 8), le développement durable n'est pas une recette toute faite à mettre en œuvre, mais il s'agit plutôt d'une démarche spécifique à chaque collectivité territoriale. Ainsi, les collectivités ont souvent recours à la création d'outils propres, qui présentent l'avantage d'être parfaitement adaptés à leurs politiques et aux caractéristiques particulières de leur territoire. Ces résultats confirment ceux obtenus dans cette recherche dans la mesure où la commune s'est dotée de différents outils de planification territoriale en tenant compte de ses réalités. Malheureusement, ces outils sont faiblement mis en œuvre et pour diverses raisons notamment le manque de moyens financiers, de compétences techniques et d'organisations. Contrairement à E. J. Gnélé (2010, p. 147) qui pointe du doigt la non application des normes en matière de planification urbaine dans les villes africaines en général et les villes du Bénin dont Cotonou en particulier, les résultats de cette recherche s'apparentent à ceux de S. N. Tomety (2013, p. 153) qui avait trouvé que les premières générations des plans communaux de développement élaborés en Afrique de l'Ouest francophone ont été fortement inspirés du gouvernement central. Ces plans ont connu une faible participation des populations et étaient sous l'influence des bailleurs de fonds. Aussi les résultats de la présente recherche viennent-ils confirmer et renforcer ceux de H. Chtouki (2011, p. 6) qui avaient

noté que les contraintes à la planification territoriale au Maroc sont entre autres : la centralisation de l'initiative d'élaboration et de l'approbation des documents d'urbanisme, le problème du financement, la lenteur administrative, les insuffisances de la politique foncière, etc. La faiblesse dans la mise en œuvre des documents d'urbanisme est également un important handicap à la planification urbaine.

### **Conclusion**

La présente recherche a permis d'inventorier quatre outils de planification territoriale élaborés dans la commune d'Aplahoué. Il s'agit des plans de développement économique et social 1 et 2, le plan d'hygiène et d'assainissement de la commune et du plan Eau. Ces outils réalisés entre 2005 et 2015 ont été mis en œuvre à différentes proportions. Les PDES et le PHAC ont été les mieux mis en œuvre avec des taux d'exécution excédant les 50 % alors que le Plan Eau n'a connu une mise en œuvre que de l'ordre de 18 %. Ces chiffres montrent que les différents outils élaborés dans la commune ont du mal à être mis en œuvre. Plusieurs contraintes sont à l'origine de la faible exécution des outils de planification dans la commune d'Aplahoué. Il s'agit essentiellement des contraintes financières car la commune n'arrivant pas à mobiliser assez de ressources propres dépend des partenaires au développement et de l'Etat central ; ce qui ne facilite pas la mise en œuvre des outils de planification territoriale dans cette commune. A cela s'ajoutent les difficultés techniques et organisationnelles qui se traduisent par la mauvaise répartition des infrastructures prévues dans les outils et la faible participation des populations à la mise en œuvre de ces outils.

### **Références bibliographiques**

- BAUELLE Guy, 2014, *Le développement territorial en Europe : Concepts, enjeux et débats*, Presses universitaires de Rennes, collection Géographie, 281 p.
- CHTOUKI Hassan, 2011, *La planification urbaine au Maroc: état des lieux et perspectives*, TS06A – Planning and Managing Urbanization, FIG Working Week 2011, Bridging the Gap Between Cultures, Marrakech, Morocco, 14 p.
- CISSE Falilou Mbacké, 2006, *Évaluation du thème « appui à la décentralisation et à la gouvernance locale*, Etude de terrain, Le Bénin, 78 p.
- GNELE Josée Edgard, (2010), *Dynamique de planification urbaine et perspective de développement durable à Cotonou (République du Bénin)*, Thèse de doctorat unique en Géographie et Gestion de l'Environnement, Université d'Abomey-Calavi, 338 p.
- HONVO Aser, 2018, *Évaluation des outils de planification spatiale de la commune d'Akpro-Misséréte*, Mémoire de Master II en

- Géoscience de l'Environnement et Aménagement du Territoire,  
Université d'Abomey-Calavi, 115 p.
- IDRISSOU Yasmine, VIGNINO Toussaint et N'BESSA Benoît,  
2018, « Intercommunalité et aménagement du territoire dans le  
département de l'Atacora au nord-ouest du Bénin », *European  
Scientific Journal*, Vol.14, p.160-184.
- LOINGER Guy, 2005, *Prospective et planification territoriales : Etat  
des lieux et propositions*, Travaux de recherches prospective,  
rapport final, 26 p.
- MARIEN Bruno et BEAUD Jean-Pierre, 2003, *Guide pratique pour  
l'utilisation de la statistique en recherche : le cas des petits  
échantillons*. Agence universitaire de la Francophonie. Québec,  
47 p.
- POULIN Yves, 2004, *Les décentralisations administratives en  
Afrique : qu'avons-nous appris ?* 27 p.
- SCHERRER Franck, 2008, *La planification spatiale entre stratégie  
territoriales et politiques urbaines : Quelles évolutions pour la  
planification urbaine en Europe ?* Rapport final, 141 p.
- TOMETY Simon Narcisse, 2013, *La planification locale axée sur la  
gouvernance ; Stratégie pour passer d'une décentralisation  
subie à un développement local autocentré : cas de l'Afrique de  
l'ouest francophone*, Rapport, CERSS à Rabat, 325 p.
- VACHON Bernard, 2009, *Développement local, développement  
durable et gouvernance territoriale*, UQAM, Cégep de St –  
Félicien, 14 p.